



Envoyé en préfecture le 06/08/2025
Reçu en préfecture le 06/08/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250806-DEC_CNE_2025_61-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-61

OBJET : Commune – Réaménagement d'un bâtiment existant en annexe Maison de santé – 2 ème procédure adaptée

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre du réaménagement d'un bâtiment existant en annexe Maison de santé (2^{ème} procédure adaptée), la candidature de :

Lot N° / Désignation	Candidat retenu	Montant HT	Montant TTC
1 – Démolitions - Désamiantage	SAS LIZIARD ENVIRONNEMENT	87 640,00 €	105 168,00 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 6 août 2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 06/08/2025

Certifié exécutoire) 06/08/2025

Publié le

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.

